

Entretien avec Lionel Rainfray

Nouveau président d'Initiative Île-de-France

Le 5 juin dernier, le Conseil d'administration d'Initiative Île-de-France a élu Lionel Rainfray en qualité de président pour succéder à Édouard de Penguilly. Quelles sont les missions d'Initiative Île-de-France ? Comment l'association accompagne-t-elle les entrepreneurs ? Et comment se porte l'entrepreneuriat en Île-de-France ? Réponses.

Pouvez-vous nous présenter Initiative Île-de-France ?

Initiative Île-de-France est une association régionale loi 1901, chef de file des 12 plateformes Initiative d'Île-de-France et de 40 structures d'hébergement (pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprises, espaces de *coworking*). Nous proposons une offre de services à destination des entrepreneurs, de l'amorçage de leur projet à leur développement, qui s'articule autour de l'accompagnement, du financement et de l'hébergement.

Récemment ont été présentés les résultats annuels d'activité d'Initiative Île-de-France. Que révèlent-ils sur l'état de l'entrepreneuriat en Île-de-France ?

5 162 porteurs de projets ont été accueillis dans nos points d'accueil Initiative en 2018, soit 12 % de plus en un an. Au-delà de la progression du nombre de personnes qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat que nous observons, cela révèle une prise de conscience de la plus-value de se faire accompagner dans son projet par des réseaux comme le nôtre. Initiative Île-de-France est d'ailleurs partie prenante du programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France qui a été mis en place pour y contribuer.

Quelles sont les caractéristiques principales qui s'en dégagent ?

Le montant moyen du prêt d'honneur que nous accordons (21 225 euros par entreprise) est en hausse de 7 %, ce qui traduit un besoin en investissement en progression. Le nombre d'entreprises en première phase de croissance que nous accompagnons et finançons augmente également, il a représenté 8 % de notre activité en 2018. Enfin, notre action se veut être un soutien clé dans la création d'entreprise par les



Lionel Rainfray

publics fragiles ou éloignés de la culture entrepreneuriale. Nous nous félicitons de trouver, parmi les entreprises que nous avons soutenues en 2018, 50 % de demandeurs d'emploi, 32 % de femmes et 26 % de séniors.

C'est pourquoi je compte poursuivre et renforcer le travail entrepris ces dernières années dans la mobilisation active de nos partenaires publics et privés : Région Île-de-France via le programme Entrepreneur #LEADER, collectivités locales, Bpifrance, banques, assureurs, grandes entreprises...

L'ancien président de l'association considérait que « *le potentiel entrepreneurial de notre région est immense mais il n'est pas pleinement exploité* ». Partagez-vous ce point de vue ?

L'Île-de-France est la région la plus dynamique de France pour les créations d'entreprises, mais le taux de pérennité de celles qui ne se font pas accompagner n'est que de 71 % à trois ans. Au-delà d'accueillir toujours plus d'entrepreneurs qui ont besoin d'une expertise et de renforcer leurs fonds propres pour créer ou reprendre dans de bonnes conditions, les moyens supplémentaires que nous souhaitons mobiliser permettraient de renforcer notre accompagnement dans la durée afin de pérenniser et développer des emplois et des savoir-faire sur notre territoire.

« Les besoins de financement et d'accompagnement des entreprises franciliennes se font toujours plus pressants, et notre réseau cherche à renforcer son action dont l'efficacité pour la pérennité des entreprises est démontrée ».

Vous succédez à Édouard de Penguilly à la présidence d'Initiative Île-de-France. Quelles sont les priorités de votre mandat ?

Les besoins de financement et d'accompagnement des entreprises franciliennes se font toujours plus pressants, et notre réseau cherche à renforcer son action dont l'efficacité pour la pérennité des entreprises est démontrée.

En effet, les entreprises accompagnées par votre réseau associatif enregistrent un taux de pérennité de 93 % à trois ans après leur création, contre un taux national de 66 %. Comment l'expliquez-vous ? Comment accompagnez-vous ces entreprises ?

Beaucoup d'entrepreneurs qui se lancent sous-estiment leur besoin de trésorerie. Or, le prêt d'honneur que nous accordons

y participe, ce qui favorise leur pérennité. L'expertise des projets par nos conseillers avant le financement permet de valider avec l'entrepreneur toutes les facettes de son projet : juridique, fiscale, commerciale... et donc, de fiabiliser son projet qui gagne notamment en crédibilité auprès des banques. Nous nous attachons également à suivre les entrepreneurs que nous finançons dans la durée afin de les accompagner dans leur développement, ou, au contraire, anticiper leurs difficultés. Le parrainage par des chefs d'entreprise bénévoles que nous proposons à certains nouveaux entrepreneurs s'ajoute à l'appui de nos équipes de conseillers. La mise en réseau est également un facteur déterminant pour la réussite d'un nouvel entrepreneur, ce que nous nous attachons à réaliser à travers notre communauté d'entrepreneurs et de bénévoles.

En règle générale, quelles sont les principales causes de faillite ?

Au-delà de la sous-estimation des besoins financiers, l'étude de marché n'est pas toujours assez poussée. Une fois lancé, le porteur de projet doit adopter une nouvelle posture qui est celle de chef d'entreprise. Certaines compétences doivent alors s'acquérir en matière

de stratégie commerciale, gestion, management, etc. Notre rôle est là-aussi d'accompagner l'entrepreneur dans ce nouveau métier.

Vous disposez de partenaires importants : Région Île-de-France via le programme Entrepreneur #LEADER, collectivités locales, Bpifrance... En quoi consistent ces partenariats ?

La Région Île-de-France et les collectivités locales, qui ont compris que les plateformes Initiative sont un réel outil de développement économique et social au service de leur territoire, soutiennent notre réseau sur deux volets : celui de l'accompagnement des entrepreneurs, qui a représenté 57 160 heures de conseils en 2018, et celui de l'investissement, qui se traduit par les prêts d'honneur que nous octroyons. Bpifrance, qui depuis le 1^{er} janvier 2019 a récupéré les missions de la Caisse des Dépôts en matière d'entrepreneuriat, soutient également notre réseau sur ce volet d'investissement. D'autres partenaires publics et privés, tels que l'État, des banques, des assureurs ou de grandes entreprises franciliennes, nous soutiennent sur ces volets ou dans le cadre de programmes spécifiques que nous développons en lien avec les besoins des territoires (quartiers politique de la ville, désertification médicale, agri-rural...).

Quels sont, selon vous, les moyens à mettre en œuvre pour que la région devienne « un territoire d'excellence entrepreneuriale » ?

Nous devons continuer à imaginer et mettre en place, avec nos partenaires, des solutions innovantes et adaptées aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs, quels que soient leur profil, leur activité ou leur lieu d'implantation.

Le 26 avril dernier ont été publiées les statistiques portant sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au 1^{er} trimestre 2019. Que révèlent-elles ?

Le taux de chômage, au sens du BIT, a diminué de 0,1 point et, plus important, il s'agit de son plus bas niveau depuis début 2009. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette tendance, mais nous ne devons pas occulter le fait que des disparités existent dans l'accès à l'emploi selon les profils des demandeurs ou leur lieu de résidence par exemple. Nous poursuivons nos efforts afin de pouvoir accompagner tout demandeur d'emploi, qui le souhaite dans la création de son propre emploi par l'entrepreneuriat.

Propos recueillis par Constance Périn

2019-4753

Brèves

VAL-D'OISE

Direct'Agglo : un centre de relation-usagers à Cergy-Pontoise

Le 20 juin dernier, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a créé Direct'Agglo, un centre de relation-usagers destiné à recueillir les requêtes des habitants. Ce service sera chargé de répondre aux demandes d'informations (consignes de tri, fermeture d'une piscine...), et signalements de désordres sur la voie publique. Les demandes des usagers devront être effectuées par téléphone au 01 34 41 90 00 ou par formulaire sur le site www.cergy-pontoise.fr. Chaque mois, Direct'Agglo adressera à la Direction de l'Agglo et aux communes de Cergy une synthèse portant sur le nombre et la catégorie de signalements recensés, sur l'ensemble du territoire. « Direct'Agglo ce n'est pas simplement une plateforme de contact et de traitement, c'est une démarche globale d'ajustement constant des services publics locaux », a indiqué Dominique Lefebvre, président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

HAUTS-DE-SEINE

L'exposition Extatiques revient à Paris La Défense

Du 27 juin au 6 octobre prochains, l'exposition en plein air Extatiques revient à Paris La Défense pour la 2^e année consécutive. Le thème 2019 sera « l'air ». L'exposition Extatiques a vocation à mettre en valeur le quartier et les diverses facettes de La Défense en les sublimant par des performances artistiques. « Ces nouvelles œuvres, présentes temporairement sur le territoire, viennent aussi faire écho à la collection permanente du quartier (...). Car Paris La Défense ne se résume pas en un lieu de travail, comme les idées reçues peuvent le laisser penser. C'est le lieu de l'art contemporain de la Vallée de la culture des Hauts-de-Seine », explique Patrick Devedjian, président du département du 92 et président de Paris La Défense.

NOMINATION

Jean-François de Montgolfier, nouveau directeur des Affaires civiles et du Sceau

Succédant à Thomas Andrieu, Jean-François de Montgolfier a pris ses fonctions le 27 juin 2019 en tant que directeur des Affaires civiles et du Sceau.

Jean-François de Montgolfier a été juge au tribunal de grande instance de Compiègne avant de rejoindre la direction des Affaires civiles et du Sceau, où il a notamment été chef du bureau du droit des personnes et de la famille. Il a ensuite occupé les fonctions de chargé de mission au service juridique du Conseil constitutionnel, avant de prendre la tête de ce service. En février 2015, il a été nommé maître des requêtes au Conseil d'État.

SEINE-SAINT-DENIS

Chèque réussite de 200 euros pour les 6^e

Dès la rentrée 2019, les enfants qui entrent en 6^e dans un collège public de Seine-Saint-Denis pourront bénéficier d'un chèque de 200 euros pour l'achat de fournitures scolaires. Ce chèque réussite est une aide départementale sous forme de bons d'achat. Les parents peuvent faire la demande de chèque depuis le 18 juin et jusqu'au 30 septembre 2019, en créant un compte parent sur la plateforme « Chèque réussite » en joignant un justificatif de domicile. Le chèque sera envoyé fin août par courrier aux demandeurs après vérification du justificatif de domicile et inscription dans un collège public du Département. Les chèques seront acceptés dans tous les commerces partenaires, dont la liste sera bientôt disponible sur la plateforme. Ils sont valables jusqu'au 2 décembre 2019.

1 336 milliards d'euros

C'est le chiffre d'affaires des entreprises du CAC 40 en 2018.

Source : EY